

Villebois adressa la pétition suivante à M. le préfet du Rhône :

« Les soussignés ont l'honneur de vous exposer :

« Que depuis longtemps le pont de la Boucle était l'objet des craintes et des appréhensions de toute la batellerie du Haut-Rhône ; que de nombreuses réclamations s'élevaient élevées à ce sujet, à cause des dangers sérieux que ce pont offrait à la navigation.

« L'accident arrivé dernièrement prouve que ces craintes étaient fondées et que ces dangers n'étaient point imaginaires.

« En effet, même en n'admettant pas la possibilité d'un accident dans les mêmes circonstances que celui-ci, il est impossible que sur un fleuve comme le Rhône, un pilote, quelque habile qu'il soit, puisse être toujours assez maître de son bateau pour éviter tout choc contre les piles d'un pont situé comme l'est celui de la Boucle. Ces choses arrivent très-fréquemment, et sont, encore une fois, inévitables sur le Rhône.

« Il est donc de nécessité absolue que les piles d'un pont offrent assez de résistance pour qu'un bateau chargé lourdement ne soit pas chaque jour exposé à entraîner avec lui ou sous lui pile et tablier.

« En conséquence, les soussignés ont recours à vous, Monsieur le Préfet, et vous supplient de vouloir bien interdire la reconstruction du pont sur le même modèle existant et ne la permettre qu'avec toutes les garanties indispensables.

« Au besoin, et pour le cas où vous ne croiriez pas devoir prendre, à cet égard, la mesure qu'ils réclament, ils protestent de toutes leurs forces contre la réédification de ce pont sur les premiers plans, tenant à se dégager, dès à